

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 13 février 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 4 février 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GARDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, M. CROZET Yves (arrivé à 19h15), Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :

33

Nombre de votants :

40

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M. LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme CARRENO Mercédès.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LOMBARD Jean Marc à M. MATRAY Jean-Luc, Mme LEBEAU Colette à Mme LEBLANC Florence, Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. HERTZOG Etienne (Charlieu).

N°2025/N°014

OBJET : ENVELOPPE MANIFESTATIONS CULTURELLES 2025

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires que chaque année jusqu'en 2020 un budget de 24 000 € était voté pour soutenir les manifestations d'intérêt communautaire. En 2024, celle-ci avait été portée à 60 000 € et avait été complétée par 15 000 € au profit des actions retenues dans la programmation culturelle dans les villages.

Ainsi en 2025, il est proposé au conseil de maintenir cette enveloppe au budget primitif.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Maintien le budget consacré aux manifestations culturelles à 60 000€ pour l'année 2025 en ajoutant 15 000€ pour la programmation dans les communes, l'enveloppe sera affectée sur la base des conditions d'octroi spécifiées dans les 2 règlements validés par le conseil communautaire avec un principe de fongibilité entre les 2 dispositifs (uniquement si crédits disponibles).
- Dit que les dépenses seront prévues au budget principal en section de fonctionnement

Le Secrétaire de séance
de la commune de Charlieu
M Etienne HERTZOG

Le Président de la Communauté Représentant
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250213-DELIB2025-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2025

Publication : 20/02/2025